

# Violences conjugales et addictologie : Décloisonner les pratiques

## Bibliographie commentée

Réalisée dans le cadre du colloque

« Violences conjugales et addictologie : décroisonner les pratiques » du 12 juin 2024





# Violences conjugales et addictologie : décloisonner les pratiques

## Bibliographie commentée

Réalisée par BEC Émilie, Documentaliste

Avec la relecture critique des membres du Conseil scientifique :



[Retour au sommaire](#)

[Retour au sommaire](#)



# SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	7
LES VIOLENCES CONJUGALES : UNE PRIORITÉ NATIONALE .....	8
ADDICTOLOGIE ET VIOLENCES CONJUGALES : UNE DYNAMIQUE COMPLEXE .....	23
JUSTICE RÉSOLUTIVE DE PROBLÈMES .....	36
POUR ALLER PLUS LOIN .....	42
Des sites internet.....	42
D'autres références... ..	44

# PRÉAMBULE

L'Association EPISODE<sup>1</sup>, sous l'impulsion du parquet du ressort du tribunal judiciaire de Béziers, a organisé le 12 juin 2024 au Palais des congrès à Béziers, un colloque « **Violences conjugales et addictologie : décloisonner les pratiques** ». Ce colloque a rassemblé les professionnels des secteurs de la justice, de l'addictologie et des violences conjugales, pour lutter contre les stigmatisations, repérer les atouts et les limites des pratiques et identifier des modalités d'accompagnement décloisonnées.

Un comité scientifique a travaillé sur la programmation et l'organisation de cette journée. Ce travail préparatoire a été un premier pas important vers une culture commune et préfigure, nous l'espérons, de futures pratiques intégrées innovantes.

Ce comité scientifique a sollicité le CREAI-ORS Occitanie<sup>2</sup>, pour la réalisation d'une bibliographie commentée. Cette bibliographie propose une **sélection de ressources sur les violences conjugales et l'addictologie**. Elle commence par définir les violences conjugales et donne un état des lieux de la situation en France. Elle aborde ensuite le lien entre la consommation de substances psychoactives et les violences conjugales. Elle s'intéresse aussi au concept de justice résolutive de problème. Les documents retenus sont **accessibles, directement en ligne ou sur demande par mail**. Ils sont présentés par date de publication : du plus récent au plus ancien. Les liens hypertextes mentionnés ont tous été consultés pour la dernière fois en juin 2024.

---

<sup>1</sup> L'association EPISODE a pour objet la prévention du mal-être et des conduites à risques des jeunes ainsi que la prévention, l'accompagnement et la réduction des risques en addictologie. Elle gère un **Point accueil écoute jeunes**, une **Consultation jeunes consommateurs** et un **Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addiction**. Une équipe pluridisciplinaire de 35 professionnels intervient sur l'ouest-hérault, dans le respect des principes fondateurs de leurs missions : anonymat, confidentialité, gratuité pour les personnes accompagnées. <https://www.episode34.com>

<sup>2</sup> Le CREAI-ORS Occitanie, Centre régional d'études d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité et Observatoire régional de santé Occitanie, contribue à la production de connaissances **sur les évolutions des usages de produits psychoactifs**, notamment dans les espaces festifs, dans le **cadre d'un partenariat avec l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives sur le dispositif « Tendances récentes nouvelles drogues » (TREND)**. Son pôle « Documentation » participe au **Dispositif régional d'Appui en prévention et promotion de la santé (DRAPPS)**, ainsi qu'à l'alimentation des **bases de données d'Éducation et de promotion de la santé BIB-BOP**. Il réalise de nombreuses productions documentaires : bibliographies thématiques sélectives ou commentées et revues de littérature disponibles sur son compte [LinkedIn](#) et sur [son site Internet](#).

# LES VIOLENCES CONJUGALES : UNE PRIORITÉ NATIONALE

Les **violences conjugales et intrafamiliales** sont définies comme tous les **actes de violence physique, sexuelle, psychologique et économique** qui surviennent au sein de la famille ou du foyer<sup>3</sup>. En France en **2022, 244 000 victimes de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire** ont déposé plainte, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2021. **86 % de ces victimes sont des femmes**<sup>4</sup>. **118 femmes sont décédées à la suite de violences conjugales et 267 femmes ont été victimes d'une tentative de féminicide**<sup>5</sup>. Le nombre de signalements de violences conjugales a augmenté au fil des ans, en partie en raison d'une sensibilisation accrue, du travail des associations, des meilleures conditions d'accueil et d'une meilleure compréhension du problème. L'enquête Genèse en 2021 estime néanmoins que seulement 25 % des femmes ayant subi des violences ont fait un signalement aux forces de l'ordre<sup>6,7</sup> et, faute d'éléments permettant les poursuites judiciaires, un nombre important de plaintes demeurent classées sans suite<sup>8</sup>.



Source : **Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes**, ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, 2024-04, 55 p. [Accéder au document](#)

<sup>3</sup> Les violences conjugales et intrafamiliales, ONU Femmes, 2021, en ligne : [Accéder au document](#)

<sup>4</sup> Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2022, Inter stats, n° 28, 2023-11, 8 p. [Accéder au document](#)

<sup>5</sup> Les violences au sein du couple et les violences sexuelles en France en 2022, Lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, n° 19, 2024-03, 52 p.

<sup>6</sup> Panorama des violences en France métropolitaine : enquête Genèse 2021, République Française, SSMSI, Eurostat, 2022-11, 61 p. [Accéder au document](#)

<sup>7</sup> Violences conjugales : 244 000 victimes ont été recensées en 2022, une augmentation de 15 % en un an, Le Monde, 2023-11, en ligne : [Accéder au document](#)

<sup>8</sup> CHANDLER Emilie, VERIEN Dominique, Améliorer le traitement judiciaire des violences intrafamiliales. Plan rouge vif, Gouvernement, Assemblée nationale, Sénat, 2023-05, 210 p. [Accéder au document](#)

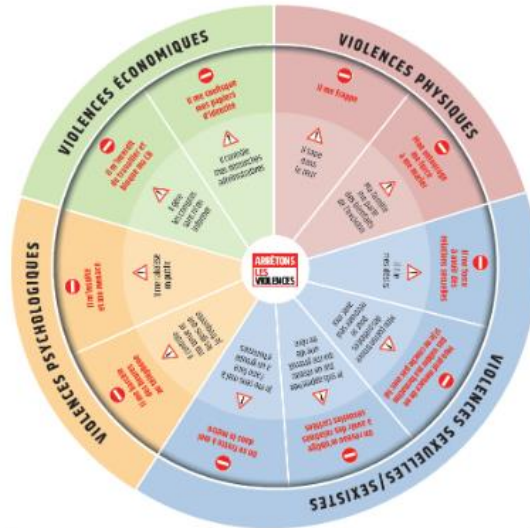


10/04/2020

# DE NOUVEAUX OUTILS À DISPOSITION POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

Dans le cadre du Grenelle des violences conjugales, de nouveaux outils pédagogiques pour lutter contre les violences ont été créés, en partenariat avec les expertes, les experts et les associations.

Baptisé la « roue des violences », cet outil référence des exemples concrets de violences physiques, psychologiques, sexuelles et économiques. Elle vise à sensibiliser les jeunes, les professionnelles et les professionnels (santé, police, justice, éducation) à tous les types de violences auxquels ils peuvent être confrontés dans leur vie.



Source : De nouveaux outils à disposition pour lutter contre les violences conjugales, Gouvernement, 2020-04, en ligne : [Accéder au document](#)

Source : Le violentomètre. Lutter contre les violences faites aux jeunes femmes, Centre Hubertine Auclert, 2018, en ligne : [Accéder au document](#)



**Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes**, ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, 2024-04, 55 p.

- [Accéder au document](#)

Ce panorama statistique présente en une centaine d'infographies les dernières données significatives sur l'égalité entre les femmes et les hommes de l'année 2023 en France et dans le monde. Parmi les nombreuses thématiques traitées, ce document fournit notamment des indicateurs actualisés sur les violences sexistes et sexuelles et les violences au sein du couple.



**La lutte contre la violence faite aux femmes : états des lieux**, Vie publique, 2024-03, 8 p.

- [Accéder au document](#)

Cet état des lieux sur la lutte contre la violence faite aux femmes examine les progrès réalisés et les défis persistants dans ce domaine. Il met notamment en lumière les politiques publiques et les initiatives gouvernementales visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes. Il souligne également l'importance de sensibiliser le public, de renforcer les lois et les institutions, ainsi que de fournir un soutien aux victimes...



**Les violences au sein du couple et les violences sexuelles en France en 2022**, Lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, n° 19, 2024-03, 52 p.

- [Accéder au document](#)

Ce numéro dresse l'état des lieux des violences au sein des couples et des violences sexuelles en France en 2022. Il met en lumière la persistance de ces phénomènes préoccupants malgré les mesures préventives mises en place. Il souligne l'importance de la sensibilisation, de l'éducation et de l'accès à des services de soutien pour les victimes. Il appelle également à renforcer les dispositifs de protection et de répression, ainsi qu'à combler les lacunes dans la collecte de données pour une meilleure compréhension et prévention de ces violences.



MACE Éric, **Les dimensions genrées des violences contre les partenaires intimes. Comprendre le sens des actes et le sens de la peine pour les auteurs afin de mieux prévenir et réduire ces violences**, IERDJ, 2024-02, 212 p.

- [Accéder au document](#)

Cette recherche interdisciplinaire propose une relecture historique du droit. Elle analyse les pratiques judiciaires contemporaines, leurs contradictions, leurs limites et les données d'enquêtes quantitatives en population générale. À partir de l'étude de dossiers d'un Service pénitentiaire d'insertion et de probation, de dossiers d'alternative aux poursuites d'un tribunal judiciaire et d'entretiens avec des auteurs de violence, cette recherche révèle notamment la dimension genrée des violences et les difficultés d'articulation du droit pénal et du droit civil, du fait de logiques et de temporalités différentes.



PIERRE-BROSSOLETTE Sylvie, **Rapport annuel 2024 sur l'état des lieux du sexisme en France. S'attaquer aux racines du sexisme**, HCE, 2024-01, 40 p.

- [Accéder au document](#)

Le sexisme ne recule pas en France. Certaines de ses manifestations les plus violentes s'aggravent et les jeunes générations sont les plus touchées. Tel est le constat de ce 5<sup>e</sup> rapport sur l'état du sexisme en France. Il repose sur les résultats du « Baromètre Sexisme » mené avec l'institut ViaVoice. En interrogeant un échantillon représentatif de 2 500 personnes âgées de 15 ans et plus, ce sondage rend compte des perceptions de l'opinion face aux inégalités entre les femmes et les hommes, évalue le degré de sexisme de la population, mesure l'adhésion aux outils existants de lutte contre le sexisme et restitue les situations vécues par les femmes. Avec ce travail, le HCE (Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes) a pour objectif de dénoncer le sexisme, pour mieux le combattre. Les violences faites aux femmes sont un continuum dont le sexisme est l'un des éléments moteurs et sur lequel il faut agir à tous les niveaux.



MACE Éric, **Projet de recherche GENVIPART**, Centre Émilie Durkheim, 2024, en ligne :

- [Accéder au document](#)

La plupart des recherches sur les violences conjugales s'intéressent aux victimes et les recherches sur les dimensions masculines de ces conduites sont encore rares en France. La recherche GENVIPART vise à combler ce déficit de connaissance, en articulant deux dimensions : le point de vue des auteurs de violence sur leur dimension de genre et le rapport à la masculinité, et le point de vue des professionnels de prise en charge de ces auteurs violents sur la dimension masculine de ces pratiques. Ainsi, cette enquête menée dans la région Nouvelle-Aquitaine observe notamment les procès en correctionnelle et en cours d'assises, analyse les dossiers judiciaires archivés, mène des entretiens avec des auteurs de violence dans le cadre de leur suivi judiciaire mais également avec les professionnels de la chaîne pénale, y compris les experts médicaux et les associations de suivi socio-éducatif. Elle met également en perspective les évolutions du droit pénal concernant ce type de violence.



**L'aide d'urgence aux victimes de violences conjugales (AVVC), Caf de l'Hérault**, 2024-01, 8 min 42 sec., en ligne :

- [Accéder au document](#)

Dans cette vidéo, la Caf de l'Hérault présente le dispositif de l'aide d'urgence aux victimes de violences conjugales mise en place depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2023. Elle explique à qui elle s'adresse, ses conditions de versement, les démarches à faire.



**Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple 2022**, ministère de l'Intérieur et des Outre Mer, Police nationale, Gendarmerie nationale, 2023-09, 38 p.

- [Accéder au document](#)

Chaque année, les services de gendarmerie et de police font remonter au Ministère les chiffres de morts violentes au sein du couple. Les données de ce document sont uniquement statistiques et leur analyse permet de mettre en avant des moyennes comparatives des années précédentes, ainsi que des éléments des profils des victimes et des auteurs pouvant être utilisés pour la compréhension et la prévention de ce crime, conformément aux recommandations du Grenelle contre les violences conjugales de

2019. Les consommations de produits ne représentent qu'une minorité au moment du passage à l'acte et dans le quotidien des victimes et des auteurs. Les auteurs sont majoritairement des hommes (85 %) et les victimes des femmes (81 %), dans le cadre de relations hétérosexuelles. Le passage à l'acte est motivé par une séparation non acceptée ou dans le cadre de ce que l'auteur qualifie de dispute. Le document comptabilise également 22 enfants mineurs témoins visuels des faits et 12 infanticides dans un contexte de violence conjugale.



LE BRAZ Eric, **27 siècles de violences maritales**, ASH, 2023-11, en ligne :

- [Disponible sur demande](#)

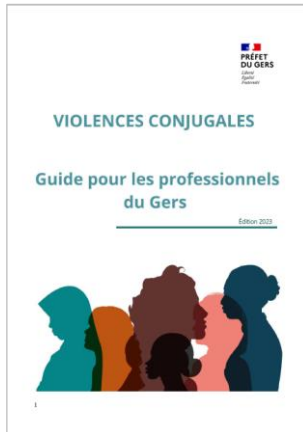
Cet article présente l'évolution des normes et des pratiques entourant la violence conjugale. Il expose les avancées et les régressions au fil des époques. De la fondation de Rome, en passant par les époques médiévales et modernes, l'article souligne les transformations des droits et des devoirs des époux, ainsi que la place de la femme. Il met en évidence les défis persistants et l'importance d'une approche centrée sur la protection de l'humain, indépendamment du genre, dans la législation contemporaine sur les violences conjugales.



CHANDLER Émilie, VERIEN Dominique, **Améliorer le traitement judiciaire des violences intrafamiliales. Plan rouge vif**, Gouvernement, Assemblée nationale, Sénat, 2023-05, 210 p.

- [Accéder au document](#)

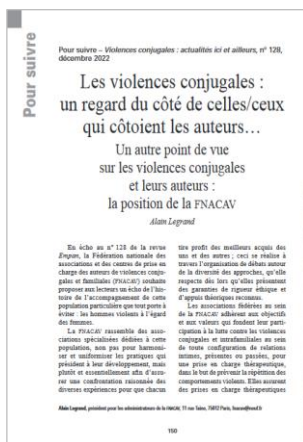
Ce rapport complet de 210 pages fait suite à une demande de la Première ministre de « faire un bilan des actions mises en œuvre et des résultats de la politique menée et de formuler toutes préconisations utiles permettant de concilier l'exigence de spécialisation des acteurs de justice avec la nécessaire agilité des organisations liées à la diversité des ressorts judiciaires ». Les deux parlementaires mandatées ont fait le choix, dans une volonté de traitement global de la thématique d'exposer les avancées et freins en matière d'accompagnement des victimes, d'impact sur les enfants et de mesures à l'égard des auteurs, depuis le Grenelle 2019 et les mesures annoncées.



**Violences conjugales. Guide pour les professionnels du Gers**, préfet du Gers, 2023, 81 p.

- [Accéder au document](#)

Ce guide fournit aux professionnels des outils et des éléments pour mieux appréhender et traiter les cas de violences conjugales dans le département du Gers. Il décrit les différentes formes de violences conjugales, les signes de détresse chez les victimes et propose une sélection de ressources pour les aider. Il les informe sur les procédures à suivre pour venir en aide aux victimes et les encourage à collaborer avec les différents acteurs impliqués dans la lutte contre les violences conjugales de la région.



**LEGRAND Alain, Les violences conjugales : un regard du côté de celles/ceux qui côtoient les auteurs... Un autre point de vue sur les violences conjugales et leurs auteurs : la position de la FNACAV**, Empan, n°132, 2023, pp. 150-154

- [Disponible sur demande](#)

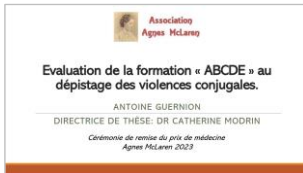
La Fédération nationale des associations et des centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales et familiales rassemble des associations spécialisées accompagnant des hommes violents, majoritairement dans le cadre de mesures de restrictions judiciaires, dont les profils sont mis à l'étude depuis quelques années. Elle assure une confrontation raisonnée des diverses expériences pour que chacun tire profit des meilleurs acquis des uns et des autres. L'auteur est responsable de ses actes aux termes de la loi, mais il ne peut se réduire à ses actes, ce qui permet l'ouverture d'une démarche thérapeutique et de soin, dans une volonté de prévention de la récurrence et de sensibilisation aux violences faites aux femmes.



**Guide pratique. Les maires et la lutte contre les violences faites aux femmes**, AMF, 2023-11, 28 p.

- [Accéder au document](#)

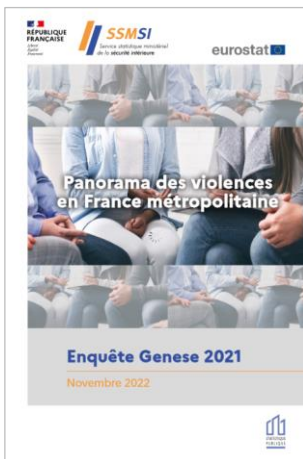
Dans ce document à l'intention des élus, l'accent est mis sur les périmètres d'action avec les moyens dont ils disposent. Il commence par décrire les différentes formes de violences faites aux femmes et donne des outils de repérage et d'orientation. Le guide explique ensuite les modalités juridiques d'intervention pour le développement d'espaces publics non sexistes et l'importance des CCAS dans le repérage et le déploiement d'accompagnements adaptés et de modules de formation. Il termine en insistant sur l'importance des partenariats avec les forces de l'ordre sur les territoires de compétences des maires de France.



GUERNION Antoine, **Évaluation de la formation « ABCDE » au dépistage des violences conjugales**, Association Agnès McLaren, 2023, 12 p.

- [Accéder au document](#)

L’auteur présente de manière synthétique dans ce diaporama [sa thèse](#) et son projet post thèse. Il a mis en place une méthode de dépistage et de formation à ce dépistage à destination des médecins généralistes, en s’appuyant sur les freins qu’il a recueillis au départ, pour mieux les contourner.



**Panorama des violences en France métropolitaine. Enquête Genèse**, 2021, SSMSI, 2022-11, 61 p.

- [Accéder au document](#)

Avec ce panorama inédit sur les violences, le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) présente les résultats de sa première enquête statistique, l’enquête Genèse. Conduite en 2021 auprès d’un large échantillon de femmes et d’hommes habitant en France métropolitaine, l’enquête permet de décrire trois familles de violences dont les violences commises au sein du couple. Au-delà de la mesure du nombre et de la proportion de femmes et d’hommes victimes de ces violences, cet ouvrage explore le vécu des victimes sur une vie entière selon une approche genrée, afin de caractériser finement les violences subies et de fournir certains éléments sur les caractéristiques des victimes et des auteurs.



**Violences faites aux femmes et aux mineurs. Prévenir, protéger, accompagner**, HAS, 2022-11, 4 p.

- [Accéder au document](#)

Ce document synthétique de la HAS met à disposition des professionnels exerçant dans les champs sanitaire, social et médico-social des outils pour les accompagner dans la lutte contre les violences faites aux femmes, favoriser le repérage et faciliter la coordination entre eux pour soutenir les victimes.



**Outils d'aide au repérage des violences conjugales, HAS, 2022-11, 1 p.**

- [Accéder au document](#)

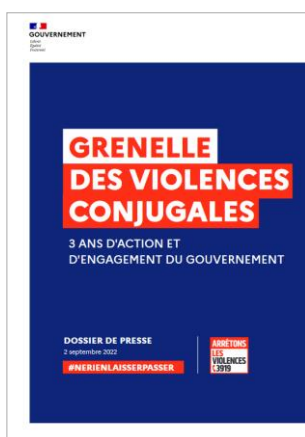
Cet outil d'aide au repérage des violences conjugales est destiné aux médecins généralistes pour les aider à dépister toutes leurs patientes même en l'absence de signe d'alerte.



**Guide méthodologique normand pour la constitution d'animation de groupes de parole à destination des femmes victimes de violences conjugales/intrafamiliales, préfet de la région Normandie, ARS Normandie, 2022-11, 32 p.**

- [Accéder au document](#)

Ce guide méthodologique vise à aider les structures dans la mise en œuvre d'espaces d'expression collective. Il a pour objectif d'accompagner la structuration et la professionnalisation de groupes de parole, en formalisant notamment les prérequis, attendus et modalités de leur activité. Il présente des méthodes d'organisation, de préparation, d'animation mais également d'écoute et de régulation. Il fournit aussi une liste non exhaustive de partenaires potentiels, d'outils pédagogiques pour animer les groupes.



**Grenelle des violences conjugales. 3 ans d'action et d'engagement du gouvernement, Gouvernement, 2022-09, 31 p.**

- [Accéder au document](#)

En 2019, onze groupes de travail thématiques ont réuni les associations, les acteurs de terrain, les familles de victimes ainsi que l'ensemble des administrations concernées pour travailler sur le traitement réel des violences conjugales et l'accompagnement des victimes et des auteurs sur le territoire français. Trois ans après, le gouvernement a publié un dossier de presse pour évaluer les avancées sur les 54 mesures émanant du Grenelle. Ce dernier a mis l'accent sur la nécessité, pour lutter contre les violences au sein du couple, de prendre en compte le continuum des violences faites aux femmes en intégrant notamment les thématiques : monde du travail, éducation et prévention. Les directives portent également sur les publics vulnérables afin d'assurer une prise en compte globale des violences conjugales. Les mises en place des mesures varient d'un département à un autre. En 2020, il est estimé que 37 % des mesures ont été réalisées.





## Questionnaire WAST : un outil pour repérer les violences conjugales faites aux femmes, Prescrire, Tome 42, n° 462, 2022-04, pp. 304-307

- [Accéder au document](#)

Cet article présente le questionnaire WAST, instrument utilisé dans la détection des violences conjugales. Il offre aux professionnels de santé une approche structurée pour évaluer les risques et les situations de violence. À partir d'une série de questions ciblées, il peut aider à identifier les victimes de violences et à optimiser leur prise en charge.



## Violences conjugales : un nouveau dispositif de prise en charge. Focus sur le contrôle judiciaire avec placement probatoire, ministère de la Justice, 2022-04, en ligne :

- [Accéder au document](#)

Parmi les 10 mesures phares du Grenelle des violences conjugales, soutenues par le ministre de la Justice, le Contrôle judiciaire avec placement probatoire (CJPP) a été expérimenté pour la prise en charge d'une personne poursuivie pour des faits de violences conjugales. Initialement expérimenté à Nîmes et Colmar, ce dispositif a été étendu à huit autres sites : Saint-Étienne, Amiens, Bordeaux, Draguignan, Cayenne, Rennes, Tours et Paris. Il vise la protection des victimes et la prise en charge des auteurs dans des structures spécialisées dans lesquelles ils bénéficient d'un suivi sanitaire, social, éducatif et psychologique.



## Les Violences conjugales : actualités ici et ailleurs. Dossier, Empan, n° 128, 2022, pp. 19-127

- [Document disponible sur demande](#)

Le dossier de ce numéro présente [douze articles](#) traitant de différents aspects des violences conjugales. Il aborde notamment la dimension spatiale des violences pour accompagner les départs des victimes, l'impact sur la santé psychologique des femmes, sur celui des enfants. Il examine également les avancées législatives et les freins à la prise en charge des victimes et des auteurs, ainsi que les actions mises en œuvre par certains conseils départementaux. Il offre une perspective variée sur un problème social complexe et met en évidence la nécessité continue de sensibilisation, de prévention et d'action pour lutter contre les violences conjugales.



GABRIAC Claire, **Lutter contre les violences conjugales depuis les Conseils départementaux : retour sur une expérience en Aveyron**, Empan, n° 128, 2022, pp. 103-111

- [Disponible sur demande](#)

Les Conseils départementaux occupent une place centrale dans le parcours des femmes victimes de violences conjugales. Dans les maisons de la solidarité comme à l'Aide sociale à l'enfance, les acteurs sociaux sont confrontés à cette question. En Aveyron, une attention particulière et des actions spécifiques innovantes sont consacrées à cette question. Dans cet article, Claire Gabriac, à travers ses missions de référente violences conjugales et de coordinatrice du « Schéma majeurs en situation de vulnérabilité », décrit l'engagement des Conseils départementaux.



ODDONE Cristina, BLOUIN Jessica, **Prise en charge des auteurs de violences conjugales : normes internationales et limites françaises**, Empan, n° 128, 2022, pp. 112-119.

- [Disponible sur demande](#)

Depuis le Grenelle de 2019, l'institutionnalisation de la prise en charge des auteurs de violences conjugales s'accroît. Toutefois, les pratiques observées lors de deux enquêtes qualitatives, menées en France en 2018-2019 et 2020-2022, révèlent une faible intégration du primat de la sécurité de la victime et une tendance à la reproduction des hiérarchies de genre. Faute d'un étayage scientifique rigoureux, le traitement socio-pénal des agresseurs conjugaux présente à ce jour plusieurs points de divergence vis-à-vis des indications du réseau européen « Work with perpetrators » et des recommandations du Conseil de l'Europe dans le cadre de l'application de la Convention d'Istanbul.



MEURANT Doriane, JANOTE Marie, **Responsabiliser les auteurs de violences conjugales**, Empan, n° 128, 2022, pp. 120-127

- [Disponible sur demande](#)

Cet article décrit les stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales, ordonnés par le parquet de Toulouse et appliqués par l'Arseaa. Il explicite le cadre juridique de la mesure, les attentes du parquet, les caractéristiques du stage et interroge les forces et limites de ce dispositif ainsi que ses possibles évolutions.



**Violence domestique et homicide entre partenaires intimes. Boite à outils du REPC, EUCPN, 2021, 42 p.**

- [Accéder au document](#)

Ce document, élaboré par le réseau européen de prévention de la criminalité en étroite collaboration avec la présidence portugaise, aborde la violence domestique, non pas comme un phénomène unitaire, mais examine les différentes formes qui existent et la manière dont elles nécessitent des approches ciblées. Il souligne aussi la nécessité d'adopter des approches complètes et holistiques. Il démontre aussi que les programmes pour les auteurs de violences, s'ils sont menés correctement, présentent des résultats prometteurs.



**La place des professionnels de santé face aux violences intrafamiliales, Journal de Droit de la santé et de l'assurance maladie, n° Spécial 30, 2021, 138 p.**

- [Accéder au document](#)

Ce dossier est consacré à la place des professionnels face aux violences intrafamiliales. Au travers des 25 articles qu'il propose, il aborde de nombreuses dimensions de cette problématique et propose plusieurs approches. Il traite notamment de la législation en matière de protection des victimes, des vulnérabilités sociales et relationnelles, de la diversité des logiques d'action, des enjeux de soins, de l'emprise, du secret médical, de la collaboration des secteurs du soin et de la justice. Il questionne aussi le rôle du Conseil national de l'Ordre des médecins, celui des professionnels de santé, des infirmières, des kinésithérapeutes, des sage-femmes, des pharmaciens. Il propose aussi une perspective étrangère avec une analyse du droit Suisse, du Québec et l'exemple de la Belgique dans le suivi socio-judiciaire des auteurs de violences sur mineur.



**MACE Éric, Les auteurs de violence contre leur partenaire intime. Diversité des logiques d'action et des enjeux de soin, Journal de Droit de la Santé et de l'Assurance Maladie (JDSAM), n° Spécial 30, 2021, p. 45-48.**

- [Accéder au document](#)

Basé sur les résultats de la recherche pluridisciplinaire GENVIPART, intégrant la dimension genrée des violences conjugales, cet article montre que les logiques d'action ne se résument pas à des conditions sociales ou à des traits de personnalité mais qu'elles sont à l'intersection des logiques de masculinité, notamment dans le

rapport au contrôle et au narcissisme et des logiques de capacité d'action sociale, empêchées dans les milieux précarisés et contrariés dans les milieux mieux insérés socialement. De sorte que, outre la sanction pénale, la notion de prise en charge par le « soin » semble concerner moins les addictions et les psychopathologies que les mécanismes même des masculinités.



**Repérage des femmes victimes de violence au sein du couple. Comment agir. Recommandations de bonnes pratiques, HAS, 2020-12, 3 p.**

- [Accéder au document](#)

Cette synthèse met en avant des recommandations pour identifier et aider les femmes confrontées à la violence conjugale. Elle souligne notamment l'importance de la sensibilisation et de la formation des professionnels pour reconnaître les signes de violence. L'écoute attentive et la confidentialité des informations sont des aspects cruciaux du processus de repérage. L'évaluation des risques et la planification de la sécurité sont également des étapes clés pour garantir un soutien efficace. En encourageant la collaboration interdisciplinaire et en mettant l'accent sur la sensibilisation du public, ces recommandations visent à améliorer la prise en charge globale des femmes victimes de violence conjugale.



**Guide pratique de l'ordonnance de protection, ministère de la Justice, 2020-08, 106 p.**

- [Accéder au document](#)

Ce guide détaille l'utilisation de l'ordonnance de protection dans le contexte de la violence domestique. Il présente les procédures légales à suivre pour demander et mettre en œuvre une ordonnance de protection, ainsi que des informations sur les droits et les recours des victimes. Il fournit également des conseils pratiques aux acteurs concernés par la lutte contre les violences conjugales pour soutenir les victimes tout au long du processus. Il vise à renforcer la protection des personnes victimes de violence domestique en facilitant l'accès à des mesures de sécurité juridiques appropriées.



BROWN Élisabeth, DEBAUCHE Alice, HAMEL Christelle, et al., **Violences et rapport de genre**, Ined éditions, 2020, 528 p.

- [Accéder au document](#)

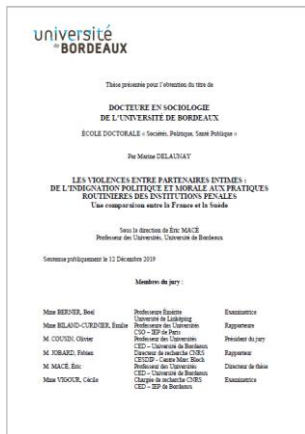
Cette enquête sur les violences de genre en France actualise et renouvelle les connaissances sur le sujet et fournit des outils pour renforcer les politiques publiques et ainsi mieux accompagner les victimes. La partie 2 aborde plus spécifiquement les violences intrafamiliales et les situations de violences genrées et asymétriques au sein du couple. Elle fournit une note de synthèse sur les instruments juridiques pour lutter contre ces violences et détaille les parcours conjugaux violents ainsi que les répercussions durables après les ruptures.



DELAGE Pauline, **Genre et violence : quels enjeux ?**, Pouvoirs, n° 173, 2020, pp. 39-49.

- [Disponible sur demande](#)

Cet article sur le genre et les violences tente d'en comprendre le lien. Il s'intéresse aux violences faites aux femmes en mettant le genre au cœur de l'analyse. En revenant sur l'institutionnalisation de ce type de violences comme objet de politiques publiques, il interroge le renouvellement de cette articulation, théorique et pratique.



DELAUNAY Marine, **Les violences entre partenaires intimes : de l'indignation politique et morale aux pratiques routinières des institutions pénales. Une comparaison entre la France et la Suède**, Université de Bordeaux, 2019-12, 530 p.

- [Accéder au document](#)

Cette thèse compare les pratiques de prise en charge des violences conjugales par les institutions pénales en France et en Suède. Elle analyse notamment comment les perceptions sociales et politiques influent sur les réponses institutionnelles et les sanctions pénales.



## Violences intrafamiliales. Agir en Haute Gironde, 2019-12, 16 p.

- [Accéder au document](#)

Ce document traite des violences familiales dans la région de Haute Gironde. Il définit les conflits conjugaux et les violences au sein du couple, présente les responsabilités et les stratégies des agresseurs et leurs impacts sur les victimes. Il pose également le cadre juridique, le recueil de la plainte, l'évaluation de la situation, les mesures de protection des victimes au cours de la procédure pénale, la situation des enfants, les poursuites pénales ainsi que le signalement au procureur de la République. Il termine en explicitant le rôle de l'intervenant social de la gendarmerie : sa fonction, ses missions, sa démarche d'accompagnement.



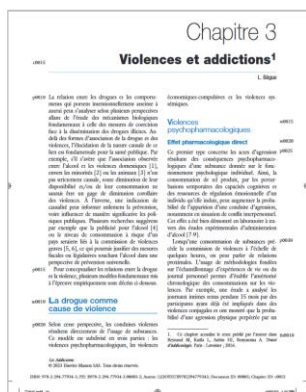
## JASPARD Maryse, **Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France**, Populations et sociétés, n° 364, 2001, 4 p.

- [Accéder au document](#)

Cette enquête nationale sur les violences envers les femmes est la première enquête statistique réalisée en France sur ce thème. Afin de cerner le phénomène dans ses aspects multifformes, elle prend en compte l'ensemble des violences envers les femmes d'âge adulte, quel qu'en soit l'auteur. Les femmes ont été interrogées au sujet des violences verbales, psychologiques, physiques ou sexuelles subies au cours des douze derniers mois dans l'espace public, au travail, au sein du couple ou dans les relations avec la famille et les proches. La violence n'était jamais nommée mais repérée à travers des actes, faits, gestes, paroles.

# ADDICTOLOGIE ET VIOLENCES CONJUGALES : UNE DYNAMIQUE COMPLEXE

Une dynamique complexe existe entre les violences conjugales et les consommations de produits psychoactifs (alcool et produits illicites). Les études en témoignent. Toutefois, si les consommations sont fréquemment présentes dans les situations de violence, elles ne peuvent à elles seules motiver un passage à l'acte. Dans leur lettre ouverte au gouvernement, parue dans Le Figaro du 21 octobre 2019, les professionnels de l'addictologie insistent sur les chiffres issus de l'analyse des 121 féminicides au sein du couple survenus en 2018. Cette analyse, publiée par la Délégation d'aide aux victimes, révèle que : dans 55 % des cas au moins l'un des deux, auteur ou victime, est **sous l'emprise d'une substance (alcool, stupéfiants, etc.)**. L'alcool altère notamment les capacités d'autocontrôle, il accroît la négativité, l'impulsivité, l'agressivité et diminue également les capacités de défense chez les victimes. Il est un **facteur causal** des violences envers les femmes, d'autant plus lorsque sa consommation est chronique<sup>9</sup>. Par ailleurs, le **potentiel de passage à l'acte est variable de la consommation d'un produit à l'autre**<sup>10</sup>. Les explications pharmacologiques ne suffisent pas à expliquer la survenue de violences, l'environnement culturel et social, les événements traumatiques, les relations de genre, etc. sont repérés dans les modèles d'analyse des facteurs à l'origine des violences et aussi dans les facteurs à l'origine des consommations.



BEGUE Laurent, **Violence et addictions** in *Les Addictions*, Elsevier-Masson, 2023-06, 8 p.

- [Accéder au document](#)

Cet article décrit plusieurs modèles fondamentaux pour comprendre la relation entre consommation de substances psychoactives et violence. Il commence par s'intéresser à la drogue comme cause de violence et aborde les violences psychopharmacologiques, la violence systémique et la violence économique compulsive. Mais l'implication fréquente de l'alcool et des drogues dans les épisodes agressifs ne suffit pas à démontrer que les substances sont directement responsables des actes agressifs. Dans certains cas, la tendance à consommer des substances et la tendance à l'agression résultent conjointement de diverses variables individuelles ou situationnelles. La recherche consacrée aux relations entre les drogues et la violence, bien qu'abondante, présente des lacunes qui obligent à des conclusions prudentes. Les doses, les modes d'administration, les contextes de consommation et la personnalité des consommateurs exercent une influence sur cette relation.

<sup>9</sup> REYNAUD Michel, BEGUE Laurent, BASSET Bernard, et al., **Violences contre les femmes : ne négligeons pas le rôle de l'alcool et des drogues** !, Addict'AIDE, 2019-10, en ligne : [Accéder au document](#)

<sup>10</sup> **Violences conjugales et addictions**, Association addiction France, 2022-02, 24 p. [Accéder au document](#)



LEE Hyanghee, **Stability and Change in Men's Intimate Partner Violence and Substance Use in Early Adulthood**, Journal of Interpersonal Violence, Vol. 38, n° 3-4, 2023-02, pp. 3445-3467.

- [Accéder au document](#)

Cet article étudie l'évolution des violences conjugales chez les personnes consommant des substances psychoactives, notamment de l'alcool et du cannabis. Il met notamment en évidence le lien entre consommation régulière de cannabis et agressions physiques et celui de consommations problématiques d'alcool avec agressions psychologiques.



MEHR Jacqueline, BENNETT Esther, PRICE Julianne, et al., **Intimate partner violence, substance use, and health comorbidities among women: A narrative review**, Frontiers in Psychology, 2023-01, 14 p.

- [Accéder au document](#)

La violence conjugale a un impact sur la santé globale. Les victimes sont plus susceptibles d'avoir des problèmes de consommation de substances psychoactives. Elles sont aussi plus souvent atteintes de lésions cérébrales, ce qui augmente également le risque d'abus de substances. Les diagnostics de santé mentale, les lésions cérébrales et l'abus de substances sont fortement liés à la violence conjugale. Il est donc essentiel de prendre en compte cette interaction pour fournir des soins de santé appropriés aux femmes victimes. Cet article propose notamment des recommandations pour faciliter l'accès aux ressources et aux stratégies de traitement adaptées aux besoins complexes des victimes de violence conjugale.



MASSIAS Marianne, **Trouble de l'usage de l'alcool et antécédent de violence sexuelle : une étude de prévalence**, Université de Bordeaux, 2022-11, 28 p.

- [Accéder au document](#)

Cette étude traite de la prévalence des violences sexuelles chez les patients hospitalisés pour sevrage en alcool. Pour cela, à partir d'un groupe de patients hospitalisés dans un service d'addictologie, elle compare les caractéristiques du trouble de l'usage, les comorbidités psychiatriques et les co-consommations. Les résultats sont en faveur d'un dépistage systématique des violences sexuelles chez les patients ayant un trouble de l'usage de l'alcool afin d'intégrer la prise en charge du psycho-traumatisme à la prise en charge de leur addiction.





**Santé > Justice. Les soins obligés en addictologie. De l'analyse des pratiques et postures professionnelles d'un réseau à l'élaboration de recommandations partagées**, Fédération addiction, 2022-08, 92 p.

- [Accéder au document](#)

Ce guide, destiné aux services déconcentrés et des structures de soin, a notamment pour objectif de favoriser les échanges entre les professionnels de santé et les acteurs de la chaîne pénale, en fournissant les outils permettant d'adopter un langage commun. Divisé en quatre parties, il permet de balayer la majorité des problématiques rencontrées dans la prise en charge des personnes placées sous mains de justice (PPSMJ) astreintes à une mesure de soin obligé.



**Le projet d'actualisation des directives de consommation d'alcool à faible risque du Canada : analyse des revues sur le lien entre la consommation d'alcool et les actes d'agression et de violence**, Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, 2022-08, 80 p.

- [Accéder au document](#)

Ce document canadien confirme le lien entre alcool et violence conjugale, sexuelle et violence en général. Il témoigne aussi que la consommation d'alcool avant ou pendant l'incident est associée à une probabilité accrue de passer à l'acte. Il recommande notamment que les efforts visant à réduire ou à éliminer l'agression ou la violence liées à l'alcool doivent être dirigés vers la réduction de la consommation d'alcool.



**Violences conjugales et addictions**, Association addiction France, 2022-02, 24 p.

- [Accéder au document](#)

Ce document a pour objectif d'outiller les professionnels du secteur de l'addictologie faisant face à des situations de violences conjugales dans leur exercice. Pour cela, il commence par expliciter le lien entre les violences conjugales et les addictions. Il propose ensuite des pistes pour le repérage de ces violences ainsi que pour accompagner les victimes mais également les auteurs.



OGDEN Shannon, DICHTER Melissa, BAZZI Angela, **Intimate partner violence as a predictor of substance use outcomes among women: a systematic review**, Addictive behaviors, 2021-12, 18 p.

- [Accéder au document](#)

Cette revue systématique de la littérature traite de l'impact des violences conjugales sur la consommation de substances psychoactives chez les femmes victimes. À partir de l'analyse d'études publiées entre 2010 et 2020, elle montre que la violence conjugale, physique et sexuelle, prédit la consommation de substances psychoactives des victimes. La violence conjugale affecte également négativement l'engagement dans les traitements, la prise en charge et augmente le taux de rechute. Elle souligne la nécessité d'inclure le dépistage de la violence conjugale dans les programmes de traitement des dépendances.



SONTATE Kajol, RAHIM KAMALUDDIN Mohammad, NAINA MOHAMED Isa, et al., **Alcohol, aggression, and violence: from public health to neuroscience**, Frontiers in Psychology, 2021-12, 17 p.

- [Accéder au document](#)

L'alcool est souvent associé aux crimes et à la violence conjugale dans de nombreux pays. Divers facteurs étiologiques sont liés à la consommation chronique d'alcool et à la violence, notamment les comorbidités psychiatriques des auteurs telles que les troubles de la personnalité, les troubles de l'humeur et les troubles explosifs intermittents. Les individus enclins à des comportements agressifs sont plus susceptibles de commettre des crimes violents impulsifs, notamment sous l'influence de l'alcool. Les résultats d'études sur le cerveau indiquent que la consommation d'alcool à long terme induit des changements morphologiques dans les régions du cerveau impliquées dans la maîtrise de soi, la prise de décision et le traitement des émotions. Dans le même esprit, les anomalies dopaminergiques et sérotoninergiques inhérentes observées chez les individus agressifs augmentent leur susceptibilité à commettre des crimes violents lorsque l'alcool est présent dans leur organisme. Ainsi, cet article vise à étudier l'influence de l'alcool sur l'agressivité avec des perspectives socio-psychologiques et neuroscientifiques en examinant la comorbidité des troubles de la personnalité ou de l'humeur, l'état d'esprit lors de la consommation d'alcool, les types de boissons, les déclencheurs environnementaux, les

changements neurochimiques et les différences entre les sexes qui influencent les réponses individuelles à la consommation d'alcool et la susceptibilité aux agressions en état d'ébriété.



DUMAS Charline, **Exploration des liens entre addictions et victimes de violences conjugales : réalisation d'une enquête qualitative dans l'Allier. Thèse pour le diplôme d'État de docteur en médecine**, Université Clermont Auvergne, 2021-12, 77 p.

- [Accéder au document](#)

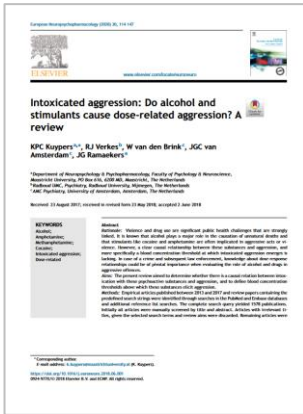
Cette thèse étudie les liens entre les addictions et les violences conjugales afin d'améliorer le dépistage et la prise en charge par les médecins généralistes dans leur pratique quotidienne. À partir d'une enquête menée dans l'Allier, elle montre que les violences conjugales et les addictions sont interdépendantes, chaque facteur pouvant aggraver l'autre. Le lien de causalité entre addictions et violences conjugales n'est donc pas figé et la temporalité n'est pas à sens unique. Leur étiologie est multifactorielle et des parcours de vie difficiles ressortent comme le déterminant commun aux situations rencontrées. Le médecin généraliste dépiste encore trop peu ces sujets malgré une forte demande des patients.



LAGANA Arnaud, **L'appréhension des violences liées à la prise d'alcool et de stupéfiants par le droit pénal**, Université Grenoble Alpes, 2020-11, 493 p.

- [Accéder au document](#)

Cette thèse analyse la manière dont le droit pénal traite les violences liées à la consommation d'alcool et de stupéfiants ainsi que les paradoxes auxquels la justice doit faire face. Elle révèle une relation complexe entre la consommation de substances et les violences volontaires ou involontaires. Elle commence par aborder la forte répression des violences involontaires liées à consommation de substances psychoactives puis traite de la répression inégale des violences volontaires liée à ces consommations. Si l'ivresse et l'emprise de stupéfiants constituent plutôt des circonstances aggravantes, l'auteur de violences qui ne contrôle pas ses actes au moment de l'infraction peut voir son discernement altéré et dans ce cas sa peine peut être réduite du tiers et ne peut pas être aggravée. Ces contradictions posent des défis significatifs pour la justice pénale.



KUYPERS Kim, VAN AMSTERDAM Jan., VAN DEN BRINK Wim, et al., **Intoxicated aggression: Do alcohol and stimulants cause dose-related aggression? A review**, European Neuropsychopharmacology, n°30, 2020-01, pp. 114-147

- [Disponible sur demande](#)

Cet article montre un lien entre la consommation d'alcool et les comportements agressifs mais pas celui avec la consommation de cocaïne et d'amphétamines. Dans le cas de l'alcool, il existe différents facteurs individuels et contextuels qui peuvent contribuer à la survenue d'un acte agressif lors de la consommation. Un seuil clair d'alcoolémie n'a pas encore été défini pour l'alcool, mais une augmentation statistiquement significative de l'agressivité a été démontrée à une dose de 0,75 g/kg et plus.



LYNCH Kellie, RENZETTI Claire, **Alcohol use, hostile sexism, and religious self-regulation: Investigating risk and protective factors of IPV perpetration**, Journal of interpersonal violence, Vol. 35, n° 17-18, 2020, pp. 3237-3263.

- [Accéder au résumé](#)

Cet article s'intéresse aux facteurs de risque et de protection des violences conjugales. Il aborde la consommation d'alcool, le sexisme et la religion.



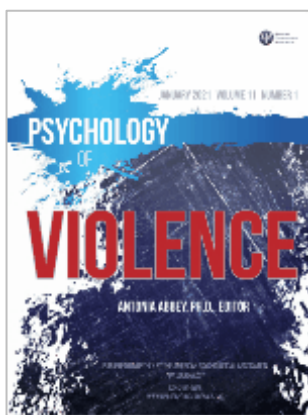
REYNAUD Michel, BEGUE Laurent, BASSET Bernard, et al., **Violences contre les femmes : ne négligeons pas le rôle de l'alcool et des drogues !**, Addict'AIDE, 2019-10, en ligne :

- [Accéder au document](#)

Cet article en ligne rappelle le rôle fréquent de l'alcool dans les phénomènes de violence conjugale afin de mettre en place des mesures efficaces de prévention et de soutien aux victimes.



programme ADVANCE financé par l'Institut national de recherche en santé. Cet article met en évidence les diverses façons dont la violence domestique est vécue par les femmes qui n'ont jamais été dépendantes à une substance, celles qui ont déjà été dépendantes et celles qui consomment actuellement. Il examine les conséquences criminologiques des différents modèles utilisés dans le traitement des drogues en cas de violence domestique. Il soulève également les défis politiques et pratiques liés à la conciliation de ces modèles dans des contextes d'intervention ainsi que la menace de sanctions pour les victimes si elles cherchent à se protéger en faisant appel à la police et aux tribunaux.



CAFFERKY Bryan, MENDEZ Marcos, ANDERSON Jared, et al., **Substance use and intimate partner violence : a meta-analytic review**, Psychologie de la violence, Vol.8, n° 1, 2018, pp. 110-131

- [Accéder au résumé de l'étude](#)

Cette méta-analyse étudie le lien entre la consommation de substances et les violences conjugales. Elle révèle que la consommation d'alcool et de drogues est significativement liée à la violence conjugale, tant chez les auteurs que chez les victimes. Les résultats indiquent notamment que la consommation de drogues est significativement plus corrélée à la victimisation qu'à la consommation d'alcool. Elle indique aussi l'absence de différences significatives entre l'impact des différents types de drogues, des stimulants et des non stimulants.



SHOREY Ryan, HAYNES Ellen, BREM Meagan, et al., **Marijuana use is associated with intimate partner violence perpetration among men arrested for domestic violence**, Translational issues in psychological science, 2018, Vol. 4, n° 1, p. 108.

- [Accéder au document](#)

Cette étude s'intéresse particulièrement au lien entre la consommation de cannabis et la violence conjugale en prenant également en compte d'autres facteurs tels que la consommation problématique d'alcool, le caractère et la sociabilité des personnes. En s'appuyant sur des questionnaires renseignés volontairement par des hommes arrêtés pour violence domestique et orientés par les tribunaux vers des programmes spécifiques pour auteur de violences, les résultats confirment que la consommation de cannabis est un facteur supplémentaire de risque.

[Retour au sommaire](#)



DUKE Aaron, SMITH Kathryn, OBERLEITNER Lindsay, et al., **Alcohol, drugs, and violence : A meta-meta-analysis**, Psychology of violence, Vol.8, n° 2, 2018

- [Accéder au résumé](#)

Cette étude analyse les liens entre l'alcool, les drogues et la violence. À partir d'une recherche documentaire approfondie, elle démontre une relation significative entre la consommation de substances et la violence. Le fait d'être un homme, d'avoir des maladies psychotiques, et de consommer simultanément de l'alcool et des drogues illicites, renforcent encore davantage le lien entre consommation de substances et violences.



CURTIS Ashlee, VANDENBERG Brian, MAYSHAK Richelle, et al., **Alcohol use in family, domestic and other violence : Findings from a cross-sectional survey of the Australian population**, Drug and alcohol review, Vol. 38, n° 4, 2019, pp. 349-358

- [Accéder au document](#)

Cette étude sur la population australienne traite de la consommation d'alcool dans le cadre de violences familiales. Elle a pour objectif de décrire la relation entre consommation d'alcool et violences dans la population australienne et d'examiner les principales différences entre la violence familiale, la violence conjugale et les autres violences. Elle révèle notamment que la consommation d'alcool est fréquemment impliquée dans les incidents de violences familiales, en particulier de violences conjugales. La consommation d'alcool est associée également à un risque plus élevé de violence physique et de blessures.

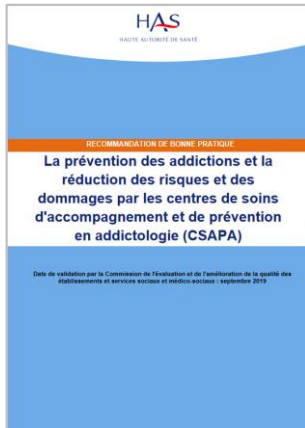


DENSON Thomas, BLUNDELL Kate, SCHOFIELD Timothy, et al., **The neural correlates of alcohol-related aggression**, Cognitive, affective and behavioral neuroscience, Vol. 18, n° 2, 2018-04, pp. 203-215

- [Accéder au document](#)

La consommation d'alcool est impliquée dans environ la moitié des crimes. Au cours des dernières décennies, de nombreuses théories ont été proposées pour expliquer l'influence de l'alcool sur l'agressivité. Presque toutes ces théories suggèrent qu'une altération du fonctionnement du cortex préfrontal est une cause proximale. Cet article présente une expérience d'imagerie par

résonance magnétique fonctionnelle, sur 50 jeunes hommes en bonne santé qui ont consommé soit de l'alcool, soit un placebo et qui ont ensuite été confrontés à des adversaires provocateurs ou non. Les résultats soutiennent les théories selon lesquelles le dysfonctionnement cortical préfrontal joue un rôle important dans l'agressivité en état d'ébriété.



**La prévention des addictions et la réduction des risques et des dommages par les centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)**, HAS, 2018, 94 p.

- [Accéder au document](#)

Ces recommandations visent à accompagner les professionnels des CSAPA dans l'évolution de leurs pratiques et de leurs missions, en produisant des repères pour l'organisation et la mise en œuvre de leurs activités de réduction des risques et de prévention individuelle et collective, et pour l'articulation de celles-ci avec les activités de soin. Elles peuvent également être utiles à leurs partenaires (acteurs des champs sanitaire, social, médico-social, de la justice et de l'éducation) ainsi qu'aux personnes accueillies en CSAPA et à leur entourage.

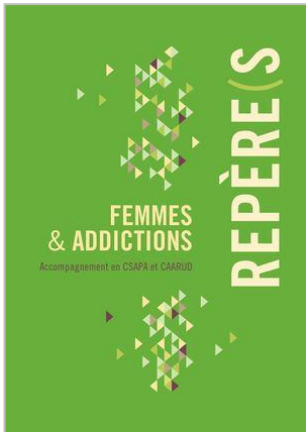


**BEGUE Laurent, L'alcool favorise-t-il les conduites d'agression physique et verbale entre partenaires intimes ?**, Champ pénal, Vol. 14, 2017, en ligne :

- [Accéder au document](#)

Cet article analyse les relations entre la consommation d'alcool et les conduites agressives notamment dans le cadre des violences conjugales. Après avoir démontré le lien associant agression et alcool et donné un aperçu des principales méthodologies employées dans la recherche internationale, il interroge le statut de l'alcool dans les conduites agressives entre partenaires intimes. Il propose aussi un examen détaillé des modèles théoriques d'orientation pharmacologique et socio-cognitive qui rendent compte de ces liens.





**Repère(s) : Femmes et addictions. Accompagnement en CSAPA et CAARUD, Fédération addiction, 2016, 102 p.**

- [Accéder au document](#)

Ce guide a pour objectif d'aider les professionnels des CSAPA et CAARUD à améliorer l'accueil et l'accompagnement qu'ils réalisent auprès des femmes et à les aider à sensibiliser leurs partenaires à cette question. Construit sur une démarche participative avec des acteurs de terrain concernés, il veut contribuer à une adaptation des acteurs et dispositifs aux spécificités du public féminin, en fournissant des pistes de réflexion et d'action. Parmi les sujets traités dans les 15 fiches pratiques, il aborde notamment le genre, l'accès à l'accompagnement, l'estime de soi, la violence, la prostitution ou encore la précarité économique et la pauvreté.



**LEONARD Kenneth, QUIGLEY Brian, Thirty years of research show alcohol to be a cause of intimate partner violence : Future research needs to identify who to treat and how to treat them, Drug and alcohol review, Vol. 36, n° 1, 2017-01, pp. 7-9**

- [Accéder au document](#)

Cet article revient sur les résultats des recherches menées au cours des 30 dernières années. Elles démontrent notamment que la consommation excessive d'alcool, bien qu'elle ne soit ni une cause nécessaire, ni suffisante, participe aux violences conjugales. La manière dont cette consommation entraîne les violences conjugales est également un élément à prendre en compte pour déterminer le public cible des interventions mises en place et des aspects à aborder.



**SUBRA Baptiste, BEGUE Laurent, L'alcool, une excuse ? Rôle de l'alcoolisation des agresseurs dans l'attribution de responsabilité et de blâme, Revue internationale de psychologie sociale, n° 27, 2014-03, pp. 5-34**

- [Accéder au document](#)

Cette recherche a pour objectif d'étudier la fonction d'excuse de l'alcool dans les comportements agressifs. Elle étudie l'hypothèse selon laquelle l'attribution de responsabilité et de blâme est diminuée pour juger de comportements agressifs commis en état d'alcoolisation. Une série de vignettes expérimentales relatant une agression a été présentée auprès d'un échantillon représentatif de 2 705 participants. Dans





RIVETTE Francine, **L'usage abusif de substances toxiques par les femmes violentées : les effets d'une victimisation sociale**, Reflets, Vol. 6, n° 1, 2000, pp. 232-249

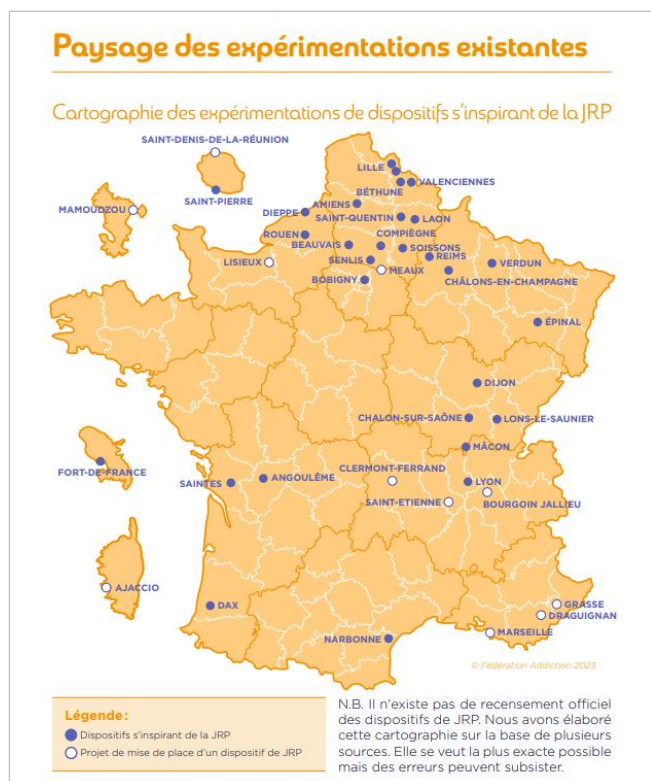
- [Accéder au document](#)

Cet article a pour objectif de répondre au besoin de connaissances sur l'aide recherchée par les femmes ayant vécu de la violence conjugale. Celles-ci vivent des expériences traumatisantes et ont parfois recours à la consommation de substances psychoactives pour gérer leurs émotions. Les problèmes d'addictions qu'elles présentent peuvent alors devenir un obstacle supplémentaire qui freine leur recherche d'aide et le processus de changement. Elles ont besoin d'un accompagnement efficace pour affronter leur situation. Afin d'identifier les formes d'aide dont elles auraient besoin, cette étude canadienne présente des initiatives inspirantes de soutien positif.

# JUSTICE RÉSOLUTIVE DE PROBLÈMES

Le concept de « **Justice résolutive de problème** » est un concept américain « Problem solving court » (PSC) apparu à la fin des années 80. Il vise à **réduire la récidive et à éviter l’incarcération, en se concentrant sur la résolution des problèmes concrets rencontrés par les justiciables**<sup>11</sup>. Depuis quelques années en France, **les domaines de la santé et de la justice** expérimentent la manière dont une décision de justice peut engager des personnes multirécidivistes dans un parcours thérapeutique. À travers des dispositifs dits de « Justice résolutive de problèmes » (JRP), les deux secteurs travaillent en étroite coopération et **innovent dans l’accompagnement des personnes placées sous main de justice**. Il s’agit de favoriser **des alternatives aux réponses pénales habituelles** envers des personnes cumulant des facteurs de risque de récidive (addictions, troubles psychiatriques, difficultés d’insertion sociale et/ou professionnelle) et de leur proposer un parcours thérapeutique adapté. Pour ce faire, ces dispositifs doivent reposer sur des modalités de coopération santé-justice soutenues et sur un renforcement de la participation de l’usager. Il existe aujourd’hui en France autant de façons de mettre en œuvre la JRP qu’il y a de dispositifs. Les cadrages théoriques de la JRP ouvrent la voie à de multiples approches et modalités d’organisation. Les éléments qui distinguent la JRP des autres modes de collaboration, tels que les obligations de soins, sont notamment la participation et la motivation de la personne, le changement de posture du magistrat qui engage la personne dans un processus de rétablissement et de réduction des risques, mais aussi la coopération des acteurs autour de parcours intégrés<sup>12</sup>.

Source : **Les dispositifs de justice résolutive de problèmes. Enjeux et préconisations pour une coopération santé-justice innovante**, Fédération Addiction, 2023-11, 18 p. [Accéder au document](#)



<sup>11</sup> Le concept de justice résolutive, Association L’îlot, 2023-09, en ligne : [Accéder au document](#)

<sup>12</sup> Les dispositifs de justice résolutive de problèmes. Enjeux et préconisations pour une coopération santé-justice innovante, Fédération Addiction, 2023-11, 18 p. [Accéder au document](#)



ERZOG-EVANS Martine, COUTERON Jean-Pierre, VICENTINI Jean-Philippe, **Les conditions scientifiques de l'efficacité des juridictions résolutive de problèmes pour la prise en charge des délinquants souffrant de toxicomanie : enjeux et réponses**, Gouvernement, ENM, 2023-06, 46 p.

- [Accéder au document](#)

Ce rapport sur la justice résolutive de problèmes traite des conditions d'efficacité de la mise en place de ce type de programme. Il aborde notamment la participation du juge, les audiences publiques, la spécialisation des acteurs et le suivi holistique des facteurs de récurrence. L'approche est pragmatique et centrée sur la résolution des problèmes réels. Le rapport vise à mettre la personne devant ses responsabilités de manière concrète et à travailler en réseau avec d'autres acteurs. Il souligne l'importance de la Juridiction résolutive de problèmes (JRP) pour prévenir la récurrence et favoriser un meilleur contrôle de l'addiction chez les personnes qui en souffrent.



**Les dispositifs de justice résolutive de problèmes. Enjeux et préconisations pour une coopération santé-justice innovante**, Fédération Addiction, 2023-11, 18 p.

- [Accéder au document](#)

Ce document, publié par la Fédération Addiction, explore les expérimentations de justice résolutive de problèmes en France. Il propose des préconisations pour une coopération santé-justice efficace et met en lumière les dispositifs existants. Il s'adresse aux acteurs des deux secteurs impliqués dans ces expérimentations.



**Le concept de justice résolutive**, Association L'Îlot, 2023-09, en ligne :

- [Accéder au document](#)

L'association L'Îlot propose une présentation concise du **concept de JRP**. Elle met en avant **les 10 principes clés** de la justice résolutive, dont la participation du juge et la responsabilisation des personnes multirécidivistes. Ce site offre une vue d'ensemble des enjeux et des objectifs de la JRP.



COURDURIES Jérôme, FISCHER Charlotte, **Pratiques et impact des réponses judiciaires aux violences conjugales. Regards sur quelques initiatives locales en France**, Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la Justice, 2023-07, 123 p.

- [Accéder au document](#)

Ce rapport documente des dispositifs mis en place depuis le Grenelle des violences conjugales de 2019 et rend compte de l'évolution des pratiques judiciaires. Il expose les différents axes des politiques pénales au sein de quatre tribunaux judiciaires au niveau correctionnel, c'est-à-dire l'articulation entre la législation, les directives émanant du ministère de la Justice et les pratiques localement mises en place. Il souligne aussi les freins et les leviers des politiques pénales



MAUBLANC DE BOISBOUCHER Lucile, BEGON-BORDREUIL Laurence, **Justice pénale et addictions : le modèle des « juridictions résolutive de problèmes »**, Les Cahiers de la Justice, n° 3, 2023-03, pp. 483-500

- [Disponible sur demande](#)

Cet article présente le modèle des juridictions résolutive de problèmes. Il commence par retracer leur origine. Ce modèle d'intervention judiciaire, inventé aux États-Unis en 1980, s'est ensuite développé dans l'ensemble du monde anglo-saxon avant d'arriver en Europe. Il détaille aussi les principes fondamentaux : nécessaire participation du juge judiciaire, spécialisation des acteurs, travail de partenariat entre institutions, approche de résolution de problèmes, justice insérée dans la communauté locale, guichet unique, sanctions intermédiaires rapides et récompenses, audiences publiques, tests de drogues réguliers et rituels de désistance, facteurs qui augmentent la probabilité de s'engager avec succès dans un processus d'arrêt des actes délinquants. Il poursuit en présentant son déploiement en France avec le premier dispositif mis en œuvre au tribunal judiciaire de Bobigny en 2015. Il décrit aussi son essaimage à Beauvais, Valenciennes, Amiens et la multiplication de ces dispositifs en France et en Outre-Mer. Il termine avec la question de l'évaluation de l'efficacité et de l'impact des dispositifs.



**Le nouveau dispositif expérimental de contrôle judiciaire avec placement probatoire des auteurs de violences conjugales**, ministère de la Justice, 2022-09, 72 p.

- [Accéder au document](#)

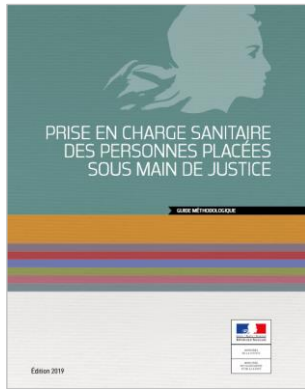
Ce rapport présente le dispositif expérimental de Contrôle judiciaire avec placement probatoire (CJPP) des auteurs de violences conjugales. La première partie propose une évaluation juridique du dispositif. Elle définit les bases légales, détaille les modalités de mise en œuvre ainsi que les conséquences processuelles. La seconde partie propose une évaluation sociologique. Elle explique les objectifs et les méthodes de l'enquête, le rôle du CJPP, la mise en place de l'expérimentation sur les deux sites pilotes de Laneaux et Bréance, l'appropriation du dispositif par les professionnels et par les personnes placées sous main de justice. Il termine en proposant des recommandations



**Récidive et addiction : la justice résolutive de problèmes entre résultats prometteurs et difficultés pratiques**, Journal spécial des sociétés, 2022-08, en ligne :

- [Accéder au document](#)

Cet article présente les atouts et les difficultés de la Justice résolutive de problèmes dans la prévention de la récidive des addictions. Il explique notamment les évolutions engagées par les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) dans l'obligation de soins. Ces services adoptent des approches moins oppressives et plus axées sur l'accompagnement, en utilisant des méthodes comme le RBR (Risques, Besoins, Réceptivité) ou l'entretien motivationnel. Il présente aussi le programme Trampoline, un exemple de dispositif post-sentenciel à Lille qui vise à améliorer l'accompagnement des personnes confrontées à des addictions et à encourager leur adhésion aux soins. Il valorise aussi le partenariat mis en place à Boulogne-sur-Mer entre le CAARUD (Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues) et le CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale) ainsi que l'initiative de suivi judiciaire thérapeutique en pré-sentenciel de Soisson.



**Prise en charge des personnes placées sous main de justice**, ministère de la Justice, ministère des Solidarités et de la Santé, 2019, 134 p.

- [Accéder au document](#)

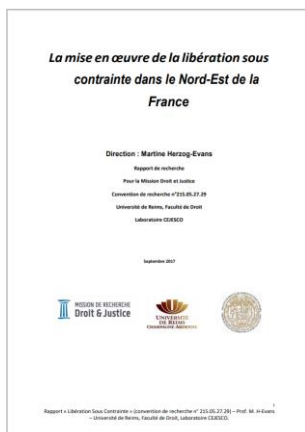
Ce guide méthodologique a pour objectif de répondre aux questionnements des professionnels sur l'ensemble des domaines qui constituent la prise en charge sanitaire et sociale des personnes sous main de justice majeures ou mineures. Il fournit des orientations à propos des règles spécifiques liées à l'environnement du monde carcéral et traite également des modalités de prise en charge de la santé de cette population.



STOLL Aurélie, JENDLY Manon, **(Re)connaître les mécanismes de la désistance : un état des savoirs**, Jusletter, 2018-04, 23 p.

- [Accéder au document](#)

Cet article s'intéresse au processus de désistance, mécanisme individuel d'apprentissage qui permet à la personne d'abandonner progressivement ses comportements déviants. Il commence par poser les définitions, présente les dispositifs méthodologiques, ainsi que les différentes théories qui y sont attachées. Il identifie ensuite les leviers à l'échelle individuelle, relationnelle et sociétale et termine avec les interventions pratiques auprès des personnes judiciairisées.



**La mise en œuvre de la libération sous contrainte dans le Nord-Est de la France**, Université de Reims, 2017-09, 298 p.

- [Accéder au document](#)

Ce rapport de recherche présente la mise en œuvre du dispositif de Libération sous contrainte (LCS) dans le Nord-Est de la France. La première partie expose l'analyse juridique de la LCS. Il détaille ensuite les résultats issus de la revue de littérature concernant les théories d'implémentation, de l'équité et de l'exécution des peines et du « Reentry », c'est-à-dire de la sortie de prison, de la réinsertion et du risque de récidive. Il aborde aussi la théorie intégrative avant de restituer les données issues du terrain.





HERZOG-EVANS Martine, **Les vertus criminologiques de l'équité processuelle : le modèle « LJ, PJ, TJ »**, AJ Pénal, 2016-03, pp. 129-134

- [Accéder au document](#)

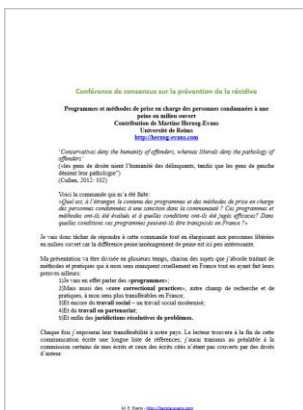
Cet article présente différents concepts : la légitimité de la justice (LJ), l'équité processuelle (PJ) et la jurisprudence thérapeutique (TJ). Il explique le soutien empirique de ce champ de recherche, présente ses composants, aborde l'évaluation d'expériences et conclut en traitant de la théorie juridique internationale et du soutien de la légitimité processuelle.



**Lutte contre la récidive des personnes ayant des conduites addictives. Installation du comité de pilotage de l'expérimentation à Bobigny**, ministère de la Justice, 2015-06, 7 p.

- [Accéder au document](#)

Ce document présente le programme expérimental de prise en charge médico-judiciaire des auteurs d'infractions souffrant d'addiction à l'alcool et aux drogues dans un espace réservé mis en place à Bobigny. Il présente l'expérimentation, le public concerné, la procédure d'inclusion, la mise en place du dispositif et le déroulé du programme. Il décrit aussi les missions du comité opérationnel, celles du comité de pilotage et du comité scientifique. Il liste pour finir les différents acteurs impliqués.



HERZOG-ERVANS Martine, **Conférence de consensus sur la prévention de la récidive. Programmes et méthodes de prise en charge des personnes condamnées à une peine en milieu ouvert**, Université de Reims, 2013, 36 p.

- [Accéder au document](#)

Ce document commence par décrire les programmes de prise en charge des personnes condamnées à une peine en milieu ouvert développés à l'étranger et les obstacles de leur transposition en France. Il présente ensuite les « core correctional practices », c'est-à-dire des compétences acquises notamment par l'expérience, autre champ de recherche et de pratique qui semble plus transférable en France. Il aborde également le travail social et le travail en partenariat et termine en présentant la justice résolutive de problèmes.

## POUR ALLER PLUS LOIN



### Des sites internet

#### **Addictopôle Occitanie**

<https://www.addictopole-occitanie.com/>

#### **Arrêtons les violences**

<https://arretonslesviolences.gouv.fr>

#### **Base bibliographique et base d'outils pédagogiques (BIB-BOP)**

<http://www.bib-bop.org/>

#### **Cairn.info**

<https://www.cairn.info/>

#### **Cyberviolences conjugales**

<https://solidaritefemmes.org>

#### **Dico des drogues**

<https://www.drogues-info-service.fr/Tout-savoir-sur-les-drogues/Le-dico-des-drogues>

#### **Drogues info services**

<https://www.drogues-info-service.fr/>

#### **Fédération addiction**

<https://www.federationaddiction.fr/>

#### **Fédération addiction – Soins obligés en addictologie : un site gratuit pour se former**

<https://www.federationaddiction.fr/thematiques/sante-justice/soins-obliges-en-addictologie-un-site-gratuit-pour-se-former/>

#### **Haut conseil de la santé publique (HCSP)**

<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/Accueil>

#### **Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice**

<https://gip-ierdj.fr/fr>

[Retour au sommaire](#)

Violences conjugales et addictologie : décloisonner les pratiques. Bibliographie commentée, CREA-ORS Occitanie, ÉPISODE, 2024-06, 45 p.

## Légifrance

<https://www.legifrance.gouv.fr/>



Loi n° 2020-936 du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales, JORF, 2020-07, 7 p. [Accéder au document](#)

Loi n° 2019-1480 du 28 décembre 2019 visant à agir contre les violences au sein de la famille, JORF, 2019-12, 7 p. [Accéder au document](#)

## Ministère des Solidarités et de la Santé

<https://solidarites-sante.gouv.fr/>

## Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)

<https://www.drogues.gouv.fr>

## Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)

[https://www.emcdda.europa.eu/index\\_en](https://www.emcdda.europa.eu/index_en)

## Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT)

<https://www.ofdt.fr/>

## Open Edition

<https://search.openedition.org/>

## Organisation mondiale de la santé (OMS)

<https://www.who.int/fr>

## Pubmed

<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/>

## Psychotropes

<https://www.cairn.info/revue-psychotropes.htm>

## Réseau de prévention des addictions (RESPADD)

<https://www.respadd.org/>

## Santé publique France

<https://www.santepubliquefrance.fr/>

[Retour au sommaire](#)

Semantic scholar

<https://www.semanticscholar.org/>

Sciences Direct

<https://www.sciencedirect.com/>

Sudoc

<http://www.sudoc.abes.fr>



## D'autres références...

- GRUEV-VINTILA Andréa, **Le contrôle coercitif. Au cœur de la violence conjugale**, Dunod, 2023-09, 256 p. [Présentation](#)
- DALIGAND Liliane, **Les violences conjugales**, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2023, 128 p. [Disponible sur demande](#)
- HIRIGOYEN Marie-Hélène, **Femmes sous emprise : les ressorts de la violence dans le couple**, Poche Pocket, 2022-03, 320 p. [Présentation](#)
- **Psychologie de la violence. Des agressions ordinaires aux violences extrêmes**, Sciences humaines, n° 342, 2021-12, pp. 33-57 [Disponible sur demande](#)
- SADLIER Karen, **Violences conjugales : un défi pour la parentalité**, Dunod, 2020-03, 176 p. [Présentation](#)
- LE LAURAIN Solveig, FONTE David, GRAZIANI Pierluigi, et al., **Les représentations sociales associées à la violence conjugale : de la psychologisation à la légitimation des violences**, Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale, n° 119-120, 2018, pp. 211-233 [Accéder au document](#)
- RONAI Ernestine, DURAND Edouard, **Violences conjugales : le droit d'être protégée**, Dunod, 2017, 312 p. [Présentation](#)
- **Violences conjugales et familiales. Prévention, protection des victimes et répression des auteurs**, ASH, n° 2926, cahier 2, 2015-09 [Présentation](#)

[Retour au sommaire](#)

Violences conjugales et addictologie : décloisonner les pratiques. Bibliographie commentée, CREA-ORS Occitanie, ÉPISODE, 2024-06, 45 p.

- GLOOR Daniela, MEIER Hanna, **Violence dans le couple et alcool. Fréquence de l'association des deux problèmes, schémas et settings des centres d'aide**, Social Insight, 2013-03, 102 p. [Accéder au document](#)
- JACOB Anne, KOWAL Cécile, LIBERT Vincent, **L'aide aux auteur(e)s de violences conjugales et intrafamiliales**, Academia, 2013, 184 p. [Présentation](#)
- VOUCHE Jean-Pierre., **De l'emprise à la résilience – Les traitements psychologiques des violences conjugales : auteurs, victimes, enfants exposés**, Collectif, 2009, 345 p. [Présentation](#)
- COUTANCEAU Roland, **Auteurs de violence au sein du couple, prise en charge et prévention**, ministère de la Cohésion sociale et de la Parité, La Documentation française, 2006, 27 p. [Accéder au document](#)

Pour les références disponibles sur demande,  
vous pouvez nous adresser [un mail en précisant l'auteur et le titre du document demandé](#)